ARRETE N° AR_2022_034

AUTORISANT L'OUVERTURE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

LE MAIRE de la Commune de LES HERMITES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-21, L2213-1 et L2213-2,
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R123-1 à R123-55 décret n°95-260 du 08 mars 1995 modifié,
Vu l'avis favorable et les prescriptions de la Sous-commission d'accessibilité émis le 09 juin 2022 au projet et à la dérogation concernant l'ouverture d'une nouvelle classe et l'accessibilité de l'école communale,
Vu le rapport technique du Service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire (SDIS) portant sur un ERP, étude référencée sous RT222429 du 16 juin 2022 et concernant l'école communale,
Vu le rapport technique du SDIS portant sur un ERP, étude référencée sous RT222430 du 16 juin 2022 et concernant le restaurant scolaire,

Considérant les conclusions du SDIS et de la Sous-commission d'accessibilité, dont copies jointes

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'ouverture au public des établissements ci-après désigné est autorisée, à compter du 1er septembre 2022.

Dénomination	:	Ecole communale
Sis à	:	37110 Les Hermites
Destination, activité	:	Etablissement
Référence du dossier	:	AT03711622R0001
N°ERP	:	E-116-00005-000
Classement	:	Type R Catégorie 5e Effectifs 63 personnes au titre du public et 4 personnes au titre du personnel

Dénomination	:	Restaurant scolaire
Sis à	:	37110 Les Hermites
Destination, activité	:	Etablissement
Référence du dossier	:	AT03711622R0001
N°ERP	:	E-116-00005-001
Classement	:	Type N Catégorie 5e Effectifs 60 personnes au titre du public et 2 personnes au titre du personnel

ARTICLE 2 : La présente autorisation peut être retirée à tout moment si de graves infractions au Règlement de sécurité venaient à être constatées.

ARTICLE 3 : Les prescriptions techniques devront être prises en compte et exécutées dans les plus brefs délais.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, pour le contrôle de légalité
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Château-Renault.

Fait à Les Hermites, le 18 juillet 2022

Le Maire,
Alain DROUET

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE
MAIRIE LES HERMITES 37110
Tél. : 02 47 56 31 18 Fax : 02 47 56 08 47 courriel : mairie.@leshermites.fr
Accueil de 9h00 à 12h00 du mardi au vendredi et l'après-midi uniquement sur rendez-vous